



## AVIS PUBLIC

---

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM330-3 (2020)  
ABROGEANT ET REMPLAÇANT  
LE 12-5 RM330-2 (2018) ET AUTRES AMENDEMENTS RELATIFS  
AU STATIONNEMENT

---

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 8 juin 2020, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 12-5 RM330-3 (2020), règlement abrogeant et remplaçant le règlement 12-5 RM330-2 (2018) et autres amendements relatifs au stationnement ;
- l'objet de ce règlement est d'ajouter une interdiction de se stationner sur la rue Norton, côté Nord, de la rue de l'Union à la rue Cutting ;
- l'original du règlement 12-5 RM330-3 (2020) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 11 juin 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COATICOOK

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 11 juin 2020 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 11 juin 2020.

Donné à Coaticook, ce 11 juin 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras